

Projets Bourlamaque
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 13
Annexe	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Projets Bourlamaque

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Projets Bourlamaque (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et de dons dont il est impossible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités et de dons, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 ainsi que de l'actif net aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2019 en raison des incidences éventuelles de cette limitation à l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec

Le 5 novembre 2020

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A128760

Projets Bourlamaque

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions et contributions (annexe A)	96 280	140 790
Dons	8 000	14 316
Activités et autres	15 472	16 051
Apports reçus sous forme de services (note 7)	<u>41 165</u>	<u>44 626</u>
	<u>160 917</u>	<u>215 783</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	120 979	138 929
Frais d'activités	22 362	15 929
Projet collectif Caméléon		1 837
Loyer	23 034	23 034
Fournitures de bureau et équipement	2 749	3 402
Télécommunications	1 194	1 299
Assurance	265	219
Honoraires professionnels	11 001	8 995
Frais de déplacement	1 898	1 995
Frais bancaires	910	995
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>723</u>	<u>404</u>
	<u>185 115</u>	<u>197 038</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(24 198)</u>	<u>18 745</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Projets Bourlamaque

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	843	30 118	30 961
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(723)	(23 475)	(24 198)
Solde à la fin	120	6 643	6 763

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Projets Bourlamaque

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(24 198)	18 745
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	723	404
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>(4 610)</u>	<u>(24 183)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(28 085)	(5 034)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(446)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(28 085)	(5 480)
Encaisse au début	<u>52 613</u>	<u>58 093</u>
Encaisse à la fin	<u>24 528</u>	<u>52 613</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Projets Bourlamaque

Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	24 528	52 613
Comptes clients et autres créances (note 6)	<u>955</u>	<u>12 316</u>
	25 483	64 929
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>120</u>	<u>843</u>
	<u>25 603</u>	<u>65 772</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	9 840	12 576
Apports reportés (note 10)	<u>9 000</u>	<u>22 235</u>
	<u>18 840</u>	<u>34 811</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	120	843
Non affecté	<u>6 643</u>	<u>30 118</u>
	<u>6 763</u>	<u>30 961</u>
	<u>25 603</u>	<u>65 772</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Projets Bourlamaque

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de briser l'isolement et de renforcer les compétences des résidents de Place Bourlamaque ainsi que des citoyens des environs à faible revenu, en leur offrant différents services et activités pour répondre à leurs besoins. Il est un organisme de bienfaisance exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Projets Bourlamaque

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous formes de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les produits provenant des activités sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier et agencements	10 %
Équipement informatique	33 %

Projets Bourlamaque

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Autres créances	11 361	(4 365)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(2 736)	4 407
Apports reportés	<u>(13 235)</u>	<u>(24 225)</u>
	<u>(4 610)</u>	<u>(24 183)</u>

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Subventions et contributions	306	12 122
Taxes à la consommation	649	194
	<u>955</u>	<u>12 316</u>

7 - APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des apports de 41 165 \$ (44 626 \$ en 2019) sous forme de services. Ces apports sont évalués à leur juste valeur et sont comptabilisés à titre de produits et sont ajoutés aux charges suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 866	21 373
Loyer	23 034	23 034
Assurances	265	219
	<u>41 165</u>	<u>44 626</u>

Projets Bourlamaque

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Mobilier et agencements	641	1 235
Équipement informatique	1 995	1 281
	2 636	2 516
	(594)	714
		65
		778
		843

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 350	
Salaires à payer	7 490	12 576
	9 840	12 576

Les sommes à remettre à l'État totalisent 853 \$ au 31 mars 2020 (1 153 \$ au 31 mars 2019).

10 - APPORTS REPORTÉS

	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Subventions et contributions affectées aux charges de fonctionnement du prochain exercice				
Office municipal d'habitation de Québec		12 000	3 000	9 000
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	22 235		22 235	
	22 235	12 000	25 235	9 000

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions et contributions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Projets Bourlamaque

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<i>SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</i>		
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	39 535	38 500
Office municipal d'habitation de Québec	18 000	27 263
Emploi et Développement social Canada		5 764
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	19 485	39 285
Ville de Québec		6 997
Québec en Forme et Avenir d'enfants - Collectif Caméléon		7 517
Fondation des Premières-Seigneuries	12 260	15 464
Mission inclusion	7 000	
	<u>96 280</u>	<u>140 790</u>